



La Lettre

Edito

Ami(e) lecteur(trice),

Abonné au réseau cadre, vous recevez régulièrement et automatiquement sur votre messagerie cette « Lettre aux Cadres » ainsi que les dossiers action cadres destinés à répondre aux questions que se posent les cadres de nos industries relativement à leur emploi (salaire, carrière, mobilité, temps de travail...)

Désormais, vous recevrez, outre ces publications les compte-rendus des conseils d'administration réalisés par les administrateurs parrainés par la CGT (EDF, GDF, ...) et élus par vos soins.

Au fil de l'eau vous recevrez aussi des dossiers complétant l'information globale que vous doit la CGT sur l'évolution de nos industries, l'évolution du statut de ses personnels ingénieurs et cadres.

Vous souhaitez faire profiter l'un de vos collègues de ce « Bouquet d'Informations Cadre CGT » ?

Faites lui suivre la lettre, il y trouvera tous les renseignements utiles pour y adhérer.

Concernés et *solidaires*

3 millions de chômeurs !

Et sans doute autant d'actifs, exclus non seulement du marché de l'emploi mais aussi du « statut » de chômeur !

10 % de la population active au chômage, 20 % de la population exclue du droit à un emploi stable et rémunérateur. Tel est le tableau du manque d'emploi dans la France de 2005.

La culpabilisation va aujourd'hui bon train pour mieux rejeter sur les victimes les raisons de leur situation.

Manque d'adaptabilité, manque de mobilité, manque de volonté entend-on parfois.

Dernier exercice en vogue, prélude à la mise en œuvre de mesures iniques, on ne pourrait plus refuser un emploi « valable » sauf à courir le risque de voir se réduire ses allocations, sauf à courir le risque de les voir supprimées !

La ficelle est aussi grosse que la situation de l'emploi est dramatique ; elle propose ni plus ni moins, de réduire les chiffres du chômage en aggravant la situation de ceux qui le subissent, de convertir des allocations chômage en « revenus minimum d'exclusion ».

Elle prolonge la précarité induite par le Contrat Nouvelle Embauche qui permet de reporter à la saint-glinglin l'obtention d'un contrat de travail digne de ce nom tout en interdisant au salarié une quelconque voie de recours en cas de licenciement abusif.

Voilà le traitement qui est fait de la fracture sociale tandis que le CAC40 poursuit sa hausse !

Voilà des raisons qui entre autre choses ont fait converger toutes les confédérations syndicales pour une grande journée d'action le 4 octobre prochain, plaçant l'emploi au centre de ses revendications.

Tout cela concerne-t-il les cadres que nous sommes ?

Assurément lorsque l'on observe les métastases de ce cancer social qui privilégiant précarité et flexibilité, impose aux cadres une rémunération de plus en plus aléatoire, suggère avec insistance (et parfois ordonne) des mobilités non justifiées et non désirées, impose des missions sans moyens suffisants pour bien les mener, alourdit le temps de travail sans contrepartie équitable, placardise ceux qui expriment une idée jugée impertinente parce que différente de la doctrine...

Même si notre situation est préférable à bien d'autres, nous savons que tout recul social pour une catégorie affectera à terme toutes les autres : le patronat ne dit pas autre chose lorsqu'il affirme haut et fort par la voix de Laurence Parizot que « la précarité fait partie de la condition humaine » et abonde cette expression par « accepter l'incertitude comme un enjeu commun peut être enthousiasmant même si c'est inconfortable » !

Les cadres de l'énergie et d'ailleurs ont un rôle essentiel à jouer dans cette mobilisation syndicale en construction ; non seulement parce qu'ils sont solidaires et concernés mais aussi parce que leur place dans l'entreprise, les responsabilités qu'ils y exercent, leur permettent mieux que d'autres parfois de dire pourquoi il est nécessaire et possible de créer des emplois, source d'innovation, de productivité, d'efficacité, de croissance, de justice sociale... source de dignité. Cette bataille pour l'emploi, ne sera pas la mobilisation d'un jour. Elle est d'ores et déjà précédée de bien des expressions de cadres qui aujourd'hui disent ce qu'il doivent et qui le rediront le 4 octobre et les jours d'après !

« Sécurité sociale professionnelle » : travaux pratiques à la CNR

Le contrat global CNR/EDF d'exploitation du Rhône s'achève.

Question : comment lorsque l'on est agent d'EDF, souhaitant poursuivre son activité à la CNR, être transféré dans cette entreprise sans rien perdre de ses garanties individuelles et collectives tout en en gagnant de nouvelles ?

Réponse : en négociant un accord qui, indépendamment du statut juridique des deux entreprises, garantira à minima la continuité du contrat de travail, le bénéfice de nouvelles garanties.

A travers cet exemple CNR, c'est pour la CGT un galop d'essai démontrant la validité de son concept de « sécurité sociale professionnelle » permettant une « transférabilité » des droits malgré une mobilité vers une autre entreprise.

Les résultats sont encourageants, pour les cadres comme pour les autres, autant en terme de garanties statutaires qu'en terme d'indemnisation de la mobilité (primes, avancements...).

Conjuguer l'action pour une transformation progressiste de la société, avec celle pour la défense au quotidien des intérêts de tous les salariés c'est, à la CGT, la conception que l'on se fait d'un syndicalisme moderne.

Beuark !!!

Dans leur note IMRH054 adressée aux directeurs d'unités, EDF et Gaz de France distribution dissertent sur l'absentéisme maladie. Non sans avoir relevé que le taux d'absentéisme est « révélateur de souffrances individuelles et collectives (augmentation des maladies psycho-sociales) » EDF et GDF distribution... distribuent quelques recommandations.

Si certaines sont louables (contrôle, prévention...) d'autres interrogent sur les motivations et les conséquences qu'elles pourraient avoir ; ainsi est évoqué l'impérieuse nécessité « d'identifier les causes de l'absentéisme maladie, qu'il s'agisse d'un arrêt à priori de complaisance ou non ».

Une recommandation qui... à priori... risque de rendre malade de dégoût tous ceux qui la liront et qui devront l'appliquer.

Salaires des cadres

Comme l'a constaté la CGT, l'observatoire des cadres de la CFDT conclue que près de la moitié des cadres ont perdu de leur pouvoir d'achat en 2004 et ce, malgré (ou grâce selon le choix du lecteur) à une plus forte individualisation des augmentations (53,4 % contre 41,6 en 2003).

L'accord salarial 2005 conclu entre certaines OS et EDF et GDF, risque de ne pas arranger le tableau ; en effet, en intégrant dans l'augmentation annuelle (1,8%) une partie de la prime retraite (« qui sera entièrement compensée par une augmentation de salaire » qu'ils disaient !!!) l'augmentation réelle ne sera que de 1,3 %... A comparer avec l'inflation 2005 !

Euro-CGT News : que du bonheur !

Conseil de l'Europe, comité des Ministres (résolution ResChS(2005)8)

Considérant la réclamation présentée le 24 octobre 2003 par la CGT contre la France ;

Vu le rapport qui lui a été transmis par le comité européen des droits sociaux, dans lequel celui-ci conclut que l'assimilation des périodes d'astreinte aux périodes de repos constitue une violation des articles 2§1 et 2§5 de la charte révisée et que la situation des cadres avec forfait en jours constitue une violation de l'article 2§1 de la charte révisée...

38. Le comité dit par conséquent que l'assimilation des périodes d'astreinte au temps de repos constitue une violation du droit à une durée raisonnable du travail prévue par l'article 2§1 de la charte révisée.

39. Dans la mesure où ces périodes d'astreinte peuvent être effectuées le dimanche, le comité considère qu'il y a également violation de l'article 2§5 de la charte révisée...

57. Pour les mêmes motifs, il conclut que la situation des cadres avec forfait en jours constitue une violation de l'article 2§1 de la charte révisée en raison de la durée excessive du travail hebdomadaire autorisé ainsi que l'absence de garanties suffisantes.

Sans autre commentaire !

Abonnement Réseau Cadres

Je désire être abonné au réseau cadres de l'UFICT-CGT Mines Energie,

Ma région d'appartenance est : Ma direction d'appartenance est :

Mon adresse e-mail :

A adresser à : actioncadre@ufict.fnme-cgt.fr

Vous pouvez consulter en permanence notre site internet :

energict-cgt.fr